

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

Arrêté Temporaire N°AT2022-96

Objet : Travaux de voirie Chemin des imprimeurs

Le Maire de MONTANAY

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.3642-2, L.2213-2-2°, L.2213-2-3°, L.2213-3, L.2213-3-1 et L.2213-6 ;

VU le Code de la Route ;

VU le Code de la Voirie Routière ;

VU La demande formulée par la société **SOBECA**

Considérant des travaux de voirie, il y a lieu de prendre les mesures nécessaires afin de préserver la sécurité publique et réglementer le stationnement comme suit :

ARRETE

Article 1 :

Des travaux de modification de branchement gaz pour le compte de GRDF doivent être réalisés **entre le 24/10/2022 et le 28/10/2022** par la société **SOBECA** domiciliée TSA70011 – Chez Sogelink 69134 Dardilly Cedex

Article 2 :

Les travaux seront réalisés : **Chemin des imprimeurs**
69250 MONTANAY

Article 3 :

Le temps des travaux,

- La rue sera barrée

- Le stationnement sera interdit au droit du chantier.

Passage obligatoire des riverains, des services de collecte des ordures ménagères et sélectives le mercredi et jeudi matin ainsi que des services de secours.

Article 4 :

-La signalisation et le balisage seront mis en place par l'entreprise **SOBECA**

-La réfection définitive de l'enrobé sera réalisée par l'entreprise

Au cas où ces travaux ne seraient pas terminés dans les délais prévus, le présent arrêté sera automatiquement prorogé.

Fait à Montanay le 22/09/2022

Le Maire,
Gilbert SUCHET



Ampliation sera adressée à :

- Gendarmerie de Neuville/Saône
- Service collectes des ordures ménagères
- Entreprise **SOBECA**